

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 20 décembre 2021 à 19 heures 00 minute

Présents : S. GENEST, R. ROUDIL, D. EVESQUE, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, F. DOIZE, S. BALADIER, R. SOULERIN, D. RIEUSSET, J. ROUDIER, C. DOIZE, N. ATAMNA, D. AUZAS, E. HILAIRE, C. CORNUT

Absents excusés : C. PEIS, A. CHALABREYSSE, J-L JOUVE

Procurations : J-L JOUVE donne procuration à C. SUCHET

Secrétaire de séance : S. BALADIER

ORDRE DU JOUR:

- Délibération portant sur l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget.
- Délibération portant sur l'adhésion de la commune au service commun « Marchés publics » de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).
- Délibération portant sur une décision modificative du budget.
- Questions diverses.

Deliberation portant sur l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget:

Madame la Maire explique aux membres du conseil municipal que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022. Ce qui correspond à 6 630€ sur le chapitre 204 (subventions d'équipements versées) – 96 720€ sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et 100 575€ sur le chapitre 23 (immobilisations en cours).

Deliberation portant sur l'adhésion de la commune au service commun « Marchés publics » de la CCBA

Madame la Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une étude interne auprès des communes, a été faite, au sein de la CCBA. Cette étude a mis en évidence des besoins de services administratifs sur la préparation et la passation des marchés publics.

Suite à cette étude et afin de pouvoir répondre aux attentes des communes, la CCBA va créer un service commun « Marchés publics » qui lui permettra d'apporter aux communes adhérentes, un soutien juridique et opérationnel dans les actes d'achat/procédures de marchés publics.

Madame la Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune pourrait adhérer à ce nouveau service à partir de janvier 2022 et lui confier tout ou partie ses opérations relatives aux consultations de marchés publics. De plus, ce nouveau service permettrait de garantir le respect des procédures qui sont complexes et de réduire ainsi les éventuels recours en justice.

Madame la Maire rappelle également que le montant de la contribution financière de la commune ne sera engagé que si la commune fait appel à ce service et sera réglé dans les conditions prévues par la convention dont lecture a été faite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette délibération, accepte l'adhésion et autorise Madame la Maire à signer la convention du service commun « Marchés Publics » de la CCBA.

Délibération portant sur une décision modificative du budget:

Madame la Maire informe le conseil municipal que cette délibération, inscrite à l'ordre du jour, ne sera pas présentée car les crédits inscrits par chapitre sont suffisants.

Questions diverses :

Madame la Maire fait un point sur l'année 2021

1/ en état civil:

il y a eu 8 décès 25 naissances, 4 mariages et 1 PACS.

2/ en urbanisme:

48 déclarations préalables (DP), 47 permis de construire et 44 déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

R.SOULERIN informe le Conseil municipal que la passerelle au centre du village est une patinoire en hiver. Un panneau de signalisation va être installé.

E.HILAIRE informe le conseil municipal que les 2 jeunes qui avaient détérioré une porte de la salle polyvalente, ont effectué des travaux d'intérêt général en accomplissant des travaux de peinture et de nettoyage dans la salle polyvalente.

J.ROUDIER : Suite à l'installation des algecos, des essais vont être faits à la rentrée concernant le parcours des enfants pour se rendre à la salle polyvalente pour la prise de repas. Il y aura des ajustements si nécessaire.

C.SUCHET informe le conseil municipal que la distribution des colis (confectionnés par l'ADAPEI) aux aînés a été faite et que le goûter de Noël des enfants à l'école a rencontré un énorme succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

A Lachapelle sous Aubenas, le
Le Maire, 24 / 12 / 2021
Sandrine GENEST

